



Ville de PATAY

Mairie

1, rue Trianon - 45310

☎ : 02 38 80 81 02

☎ : 02 38 80 80 75

✉ : mairie.patay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 12 mars 2014

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H.

I. PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance.

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2013.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- *Commission des finances du 25 février 2014 et du 04 mars 2014.*
Rapporteur : M. Didier BRETON.
- *Commission des travaux du 03 février 2014.*
Rapporteur : Messieurs Philippe ROUSSEAU.

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

A. FINANCES/ PERSONNEL

- Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.
- Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.
- Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.
- Adoption des budgets primitifs 2014 – budgets principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote des taux 2014 des taxes locales.
- Vote des tarifs eau 2014.
- Redevance assainissement 2014.

- Renouvellement de la cotisation CAUE.
- Renouvellement de la convention de remboursement des frais d'entretien des locaux du centre médico-psychologique.
- Renouvellement de la convention d'occupation précaire pour le centre hospitalier Georges DAUMEZON.
- Avenant n°3 de la convention entre la commune de Patay et l'Association Familles Rurales pour la gestion de la garderie périscolaire et de l'ALSH.
- Participation financière de la commune à l'extension du réseau public de distribution d'électricité nécessaire au futur centre de secours.
- Mise à disposition gratuite d'un local pour le relais d'assistantes maternelles de la CCBL.
- Transfert au 1er janvier 2013 de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire" à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine : approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Patay et la communauté de communes de la Beauce-Loirétaine.

B. TECHNIQUE/URBANISME

- Marché d'extension des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eau potable – route d'Orléans à Patay.
- Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°1 au marché de sous-traitance charpente-couverture.
- Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°2 au marché de sous-traitance charpente-couverture.
- Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°1 au marché de sous-traitance maçonnerie.
- Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°2 au marché de sous-traitance maçonnerie.
- Marché de rénovation partielle de la salle des fêtes de Patay : avenant n°1 au marché de démolition – maçonnerie.
- Maison de santé : autorisation de signature des baux professionnels.
- Nomination de voie : Lotissement Le Clos des Charmilles.
- Acquisition amiable à l'occasion de l'offre de vente d'une propriété située 5 boulevard de Verdun à Patay.
- Présentation du rapport sur le service public de l'eau.
- Présentation du rapport sur le service public de l'assainissement.

III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

- Demande de subvention de la Mission Locale Orléanais.
- Information sur le redécoupage des cantons.

I. PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas FALLOU est désigné secrétaire de séance.

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2013.

Le conseil municipal renvoie l'approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2013 au prochain conseil municipal.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- *Commission des finances du 25 février 2014 et du 04 mars 2014.*
Rapporteur : M. Didier BRETON.

Commission des finances du 25 février 2014

Présents : Mesdames Nadine Vassort, Messieurs Hubert Abraham, Michel Barillet, Claude Lafage, Gérard Prout, Didier Breton.

Excusés : Mmes Nicole Foucault et Monique Touron, Nicolas Fallou, Philippe Rousseau, Patrice Voisin.

Ordre du jour

- Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau assainissement et lotissements 2013.
- Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.
- Etude de l'affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.
- Etude des budgets primitifs 2014 de l'eau et de l'assainissement.
- Détermination des tarifs eau 2014.
- Détermination de la redevance assainissement 2014.
- Taux de taxes locales
- Etude des budgets primitifs 2014 de l'eau et de l'assainissement pour la partie fonctionnement.
- Présentation des Comptes administratifs (budget principal et budgets annexes eau assainissement et lotissements 2013).

1) BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 852 553,53 €	2 409 415,35 €	576 731,44 €	575 035,18 €
Résultat de l'exercice		556 861,82 €	1 696,26€	

Soit un excédent de fonctionnement de 556 861,82 € et un déficit d'investissement de 1 696,26€.

2) BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	181 140,72 €	178 528,98 €	4 650,53 €	27 155,30 €
Résultat de l'exercice	2 611,74 €			22 504,77 €

Soit un déficit de fonctionnement de 2 611,74 € et un excédent d'investissement de 22 504,77 €.

3) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	246 361,21 €	233 347,51 €	147 429,39 €	97 295,19 €
Résultat de l'exercice	13 013,70 €		50 134,20 €	

Soit un déficit de fonctionnement de 13 013,70 € et un déficit d'investissement de 50 134,20 €.

4) BUDGET ANNEXE Le Carreau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €			0,00 €

5) BUDGET ANNEXE lotissement Z.I. de la gare

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €			0,00 €

La commission propose de voter les comptes de gestion et les comptes administratifs 2013.

● **Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.**

1 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		65 000,00 €		1 088 368,77 €		1 153 368,77€
Opérations de l'exercice	1 852 553,53 €	2 409 415,35 €	576 731,44 €	575 035,18 €	2 429 284,97 €	2 984 450,53 €
Résultat de l'exercice		556 861,82 €	1 696,26€			555 165,56 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Résultat de clôture		621 861,82 €		1 086 672,51€		1 708 534,33 €

Besoin de financement (a)		
Excédent de financement (b)	1 086 672,51 €	
RAR 2013 (c)	687 449,97 €	192 352,48 €
Besoin de financement (a+c)	687 449,97 €	
Excédent des restes à réaliser	192 352,48 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	591 575,02 €	

La commission propose d'affecter 300 000 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat reporté et 321 861,82€ au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

La commission propose d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement soit 1 086 672,51 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté.

3 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		50 000,55€		141 303,00 €		191 303,55 €
Opérations de l'exercice	181 140,72 €	178 528,98 €	4 650,53 €	27 155,30 €	185 791,25 €	205 684,28 €
Résultat de l'exercice	2 611,74 €			22 504,77 €		19 893,03 €
Résultat de clôture		47 388,81 €		163 807,77 €		211 196,58 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	163 807,77 €

RAR 2013	0,00 €	0,00 €
----------	--------	--------

Besoin de financement	0,00 €
Excédent des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	163 807,77 €

La commission propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 47 388,81 € au compte R002 résultat reporté.

La commission propose d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement soit 163 807,77 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté.

4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		279 366,86 €		764 809,26 €		1 044 176,12 €
Opérations de l'exercice	246 361,21 €	233 347,51 €	147 429,39 €	97 295,19 €	393 790,60 €	330 642,70 €
Résultat de l'exercice	13 013,70 €		50 134,20 €		63 147,90 €	
Résultat de clôture		266 353,16 €		714 675,06 €		981 028,22€

Besoin de financement	0,00€
Excédent de financement	714 675,06 €

RAR 2013	35 672,63 €	19 000,00 €
----------	-------------	-------------

Besoin de financement	35 672,63 €
Excédent des restes à réaliser	19 000,00 €

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	698 00,43 €

La commission propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 266 353,16€ au compte R002 Excédent d'exploitation reporté.

La commission propose de reporter le solde d'exécution positif de 714 675,06€ au compte R001 solde d'exécution positif reporté.

● Tarifs eau 2014.

Budget de l'eau

Le budget de fonctionnement 2013 n'a été déficitaire que de 2 611,74€ alors qu'une fuite d'eau relativement importante a été recherchée assez longtemps avant d'être localisée et réparée.

Lors du remplacement des compteurs, les compteurs des particuliers qui étaient en 20mm ont été remplacés par des 15mm. Conséquence, une diminution de 12% de la partie abonnement perçue, celle-ci étant liée au diamètre des compteurs posés. L'année dernière le conseil avait adopté une augmentation de 5 % de cet abonnement au service du par les usagers. Si un effort doit être demandé aux abonnés, il pourrait l'être sur cette partie fixe qui représente aujourd'hui un pourcentage peu élevé des recettes de fonctionnement par rapport à celle apportée par le prix de l'eau. Or les frais fixes (ceux qui existent même si la consommation est nulle) sont importants.

Si la commission propose d'augmenter la partie d'exploitation de 5% suivant le tableau ci-dessous

EAU	TARIFS 2013	TARIFS 2014
PARTIE FIXE		si +5%
Ø 15	9,03 €	9,48 €
Ø 20	12,50 €	13,13 €
Ø 25	16,17 €	16,98 €
Ø 30	20,69 €	21,72 €
Ø 40	30,24 €	31,75 €
Ø 50	53,45 €	56,12 €
Ø 60	60,06 €	63,06 €
Ø 80	85,05 €	89,30 €
Ø 100	98,81 €	103,75 €

● Redevance assainissement 2014 :

Même remarque que pour le résultat du budget de l'eau.

La commission propose au conseil municipal de maintenir pour l'année 2014 le montant de la redevance assainissement à 1,45 €/m³.

Etude des taux des taxes locales

	Taux 2011	Taux 2013	Taux 2014	Variation
Taxe d'habitation	18,30%	18,85%	18,30%	-2,91%
Taxe foncière bâti	25,41%	26,17%	25,41%	-2,91%
Taxe foncière non bâti	31,39%	32,33%	31,39%	-2,91%

Au regard des résultats d'exploitation 2012 et 2013, la commission propose de diminuer les taxes locales de 2,91% pour les ramener au niveau des taux de 2008.

Etude du budget de l'eau (Voir document joint.)

Etude du budget de l'assainissement (Voir document joint.)

EAU 2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proposition commission
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €
70	Ventes des services, du domaine...	248 747,44 €	158 600,00 €	176 835,55 €	169 600,00 €
7011	eau	190 155,39 €	120 000,00 €	136 517,06 €	130 000,00 €
70122	contre valeur pollution		- €	- €	- €
701241	redevance pour pollution d'origine domestique	50 274,87 €	30 000,00 €	32 137,35 €	31 000,00 €
70128	autres taxes et redevances		- €	- €	- €
70311	concession dans les cimetières (prod.net.)		- €	- €	- €
70323	redevances d'occupation de dom. publ.comm.		- €	- €	- €
7064	Abonnement au service	8 201,80 €	8 600,00 €	8 181,14 €	8 600,00 €
7067	redev.droits des services péri-scolaires ens.		- €	- €	- €
7071	compteurs	99,76 €	- €	- €	- €
708	produits des activités annexes	15,82 €	- €	- €	- €
70878	remb frais par d'autres redevables		- €	- €	- €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74	Dotations et participations	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		248 747,44 €	158 600,00 €	176 835,55 €	169 600,00 €
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels (c)	46,33 €	50,00 €	- €	50,00 €
771	produits exceptionnels sur opérations de gestion	46,33 €	50,00 €	- €	50,00 €
7714	recouvrement sur créances admises en non valeur		- €	- €	- €
7718	Autres produits except. Sur opération de gestion		- €	- €	- €
777	quote part des sub.d'inv transférées au résultat	- €	- €	- €	- €
778	autres produits exceptionnels		- €	- €	- €
7788	produits exceptionnels divers		- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions (d) (5)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES (=a+b+c+d)		248 793,77 €	158 650,00 €	176 835,55 €	169 650,00 €
042	OP d'ordre de transfert entre section (6)(7)(8)	2 370,94 €	1 693,43 €	1 693,43 €	1 693,43 €
777	quote part des sub.d'inv transférées au résultat	2 370,94 €	1 693,43 €	1 693,43 €	1 693,43 €
043	OP d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonct.(9)	43 373,58 €	50 000,55 €	- €	47 388,26 €
	REPORT RESULTAT D'EXPLOITATION	43 373,58 €	50 000,55 €		47 388,26 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 744,52 €	51 693,98 €	1 693,43 €	49 081,69 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		294 538,29 €	210 343,98 €	178 529,98 €	218 731,69 €
		68 000,55 €	624,00 €	500000,55	- €

EAU 3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé en 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proposition commission
010	Stocks	- €	- €	- €	- €
	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
2031	frais d'études				
2033	frais d'insertion				
205	Cessions droits similaires brevets				
204	Subventions d'équipement versées (hors OP)	- €	- €	- €	- €
	21 Immobilisations corporelles (hors OP)	34 875,82 €	39 348,87 €	2 957,10 €	1 500,00 €
2118	acquisition de terrains				
2121	plantations d'arbres et d'arbustes				
2128	autres agencements et aménagements				
21311	travaux mairie				
21312	bâtiments scolaires				
21316	cimetière				
21318	autres bâtiments publics				
2138	autres constructions (logements communaux)				
2151	réseaux de voiries				
21532	réseaux d'assainissement				
21534	réseaux d'électrification				
2156	matériel spécifique d'exploitation	32 932,01 €	39 348,87 €	2 957,10 €	1 500,00 €
2156	aménagement divers, insta. Gén.				
2156	matériel de transport				
2156	matériel de bureau - matériel informatique				
2158	meubler				
2158	autres immobilisations corporelles				
2158	Autres	2 043,81 €			
	22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
	23 Immobilisations en cours	- €	145 100,00 €	- €	188 304,64 €
2313	constructions	- €	145 100,00 €		77 800,00 €
2315	installations, matériel et outillage techniques	- €			110 504,64 €
	Opérations d'équipement (5)	- €	- €	- €	- €
	TOTAL = DEPENSES D'EQUIPEMENT	34 875,82 €	184 448,87 €	2 957,10 €	189 804,64 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
1022	fonds globalisés d'investissement				
13	Subventions d'investissement	- €	1 693,43 €	- €	- €
131	subventions d'équipement				
1381	subventions d'équipement	- €	1 693,43 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
1641	emprunts en euros				
18	Compte de liaison : affect.(bdg annexes)	- €	- €	- €	- €
26	Particip.et créances rattachées à particip.	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	- €	1 693,43 €	- €	- €
46	Opérations pour le compte de tiers (6)	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEP.OP POUR COMPTE DE TIERS	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	34 875,82 €	186 142,30 €	2 957,10 €	189 804,64 €
040	Op d'ordre de transfert entre section(7)(8)(9)	2 370,84 €	- €	1 693,43 €	1 693,43 €
1381	subventions équipement	2 370,84 €		1 693,43 €	1 693,43 €
13912	Régions				
13913	Départements				
13918	Autres subventions d'équipement transf.				
13932	Amendes de police				
041	Opérations patrimoniales (10)	- €	- €	- €	- €
21318	Autres bâtiments publics				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 370,84 €	- €	1 693,43 €	1 693,43 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 348,78 €	186 142,30 €	4 650,53 €	191 498,07 €

22 504,77 € - €

EAU 4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proposition commission
010	Stocks	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	11 982,00 €	- €	- €	- €
131	subventions d'équipement	11 982,00 €	- €	- €	- €
1321	Etat et Etablissement nationaux				
1322	Région				
1323	Département				
1325	Agglo				
1326	ADEME				
1328	Autres Subventions d'équipt non transf.				
1341	D.G.E.				
1388	Enveloppe Parlementaire				
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES D'EQUIPEMENT		11 982,00 €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 537,00 €	18 000,00 €	316,00 €	- €
10222	FCTVA	2 537,00 €		316,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	18 000,00 €		- €
138	Autres subventions d'équipement transférées	- €	- €	- €	- €
18	Cpte de liaison : affect.(bdg annexes)	- €	- €	- €	- €
26	Particip.et créances rattachées à particip.	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
024	Produit des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 537,00 €	18 000,00 €	316,00 €	- €
45	Opérations pour le compte de tiers (5)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEP.OP POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		14 519,00 €	18 000,00 €	316,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Op d'ordre de transfert entre section(6)(7)(8)	24 716,14 €	26 839,30 €	26 839,30 €	27 690,30 €
2813	constructions	2 164,21 €	1 628,28 €	1 628,28 €	1 628,28 €
28158	matériel spécifique d'exploitation	8 252,07 €	12 749,97 €	12 749,97 €	13 600,97 €
28158	autres	14 299,86 €	12 461,05 €	12 461,05 €	12 461,05 €
TOTAL PRELEV.PROVENANT SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 716,14 €	26 839,30 €	26 839,30 €	27 690,30 €
R001	report positif investissement 2013	139 414,62 €	141 303,00 €		163 807,77 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		164 130,76 €	168 142,30 €	26 839,30 €	191 498,07 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		178 649,76 €	186 142,30 €	27 155,30 €	191 498,07 €

ASSAINISSEMENT 1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proposition commissiion
011	Charges à caractère général	48 827,42 €	51 400,00 €	51 563,70 €	51 716,00 €
6061	fournitures non stockables (eau, énergie...)	18 880,13 €	19 000,00 €	20 814,03 €	21 000,00 €
60611	eau et assainissement		- €		- €
60612	énergie - électricité		- €		- €
60622	carburants		- €		- €
60623	alimentation		- €		- €
60628	autres fournitures non stockées		- €		- €
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	762,26 €	800,00 €	1 843,98 €	1 700,00 €
6068	Autres matières et fournitures	28,62 €	- €		- €
611	sous traitance générale	3 772,62 €	4 500,00 €		- €
615	entretien et réparations	23 464,71 €	25 000,00 €	38 358,40 €	38 000,00 €
618	divers	130,32 €	- €	1 385,80 €	1 500,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	60,00 €	500,00 €		- €
626	fraix postaux et frais de télécommunications	1 888,58 €	1 800,00 €	1 363,89 €	1 500,00 €
6261	frais d'affranchissement		- €		- €
6262	frais de télécommunications		- €		- €
6261	concours divers (cotisations...)		- €		- €
6283	frais de nettoyage des locaux		- €		- €
62678	remb frais à d'autres organismes		- €		- €
6288	autres services extérieurs	- €	- €		- €
627	Services bancaires et assimilés			19,80 €	15,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	12 276,81 €	15 000,00 €	13 937,75 €	15 000,00 €
621	personnel extérieur au service	12 276,81 €	15 000,00 €	13 137,75 €	15 000,00 €
014	Atténuation de produits	24 818,00 €	26 000,00 €	19 569,00 €	22 000,00 €
706128	versement à l'agence de l'eau - redevance pour modernisation	24 818,00 €	26 000,00 €	19 569,00 €	22 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	745,37 €	1 300,00 €	816,60 €	1 300,00 €
654	pertes sur créances irrécouvrables	- €	500,00 €	173,10 €	500,00 €
658	Charges diverses de gestion courantes	745,37 €	800,00 €	643,50 €	800,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		86 687,60 €	93 700,00 €	85 887,05 €	100 016,00 €
66	Charges financières (b) (8)	54 042,18 €	51 978,31 €	51 978,31 €	50 060,08 €
66111	intérêts emprunts et dettes - réglés à échéances	54 042,18 €	51 978,31 €	51 978,31 €	50 060,08 €
67	Charges exceptionnelles (c)	174,00 €	280 866,86 €	1 277,86 €	233 621,34 €
6714	bourses et prix		- €		- €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		- €		- €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs)	174,00 €	1 500,00 €	1 277,86 €	1 500,00 €
678	Autres charges exceptionnelles		279 366,86 €		232 121,34 €
68	Dotations aux provisions (d) (8)	- €	- €	- €	- €
622	Dépenses imprévues (e)		- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+e)		140 883,78 €	426 543,17 €	148 141,82 €	383 896,40 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		- €
042	OP d'ordre de transfert entre section (7)(8)(9)	107 897,89 €	97 220,19 €	97 220,19 €	97 220,19 €
6811	Dot aux amort des immob. incorp. corpor.	87 220,19 €	97 220,19 €	97 220,19 €	87 220,19 €
6871	Dot aux amortissements extérieur	10 677,70 €			
TOTAL PRELEV.AU PROFIT SECTION INVESTISSEMENT			- €	97 220,19 €	
043	OP d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	- €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		248 781,67 €	523 763,36 €	246 361,21 €	480 916,59 €

var. d'ajust.

ASSAINISSEMENT 2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proposition à la commission
013	Atténuations de charges				
70	Ventes des services, du domaine...	307 527,99 €	240 833,08 €	229 784,09 €	211 000,00 €
70311	concession dans les cimetières (prod.net.)		- €		- €
70323	redevances d'occupation de dom.publ.comm.		- €		- €
704	travaux		- €	14 707,12 €	5 000,00 €
70611	redevance d'assainissement collectif	221 752,20 €	147 833,08 €	138 163,25 €	131 000,00 €
706121	redevance pour modernisation des réseaux de colle		- €	18 314,92 €	17 000,00 €
70121	redevance pour modernisation des réseaux de colle	29 448,15 €	35 000,00 €		- €
7063	contributions des communes (eaux pluviales)	56 272,90 €	58 000,00 €	58 598,80 €	58 000,00 €
7068	contributions des communes (eaux pluviales)		- €		- €
708	Produits des activités annexes	54,74 €			
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74	Dotations et participations	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		307 527,99 €	240 833,08 €	229 784,09 €	211 000,00 €
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels (c)	133,06 €	- €	- €	- €
771	produits exceptionnels sur opérations		- €		- €
7714	recouvrement sur créances admises en non valeur		- €		- €
7718	Autres produits except. Sur opération de gestion		- €		- €
775	produits des cessions d'immo		- €		- €
771	produits exceptionnels sur opérations de gestion	133,06 €	- €		- €
778	autres produits exceptionnels		- €		- €
7788	produits exceptionnels divers		- €		- €
78	Reprises sur provisions (d) (5)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES (=a+b+c+d)		307 661,04 €	240 833,08 €	229 784,09 €	211 000,00 €
042	OP d'ordre de transfert entre section (6)(7)(8)	3 563,42 €	3 563,42 €	3 563,42 €	3 563,43 €
777	quote part des sub.d'inv transférées au résultat	3 563,42 €	3 563,42 €	3 563,42 €	3 563,43 €
043	OP d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonct.(9)	- €	279 366,88 €	- €	268 363,16 €
2	Excédent d'exploitation reporté de N-1	- €	279 366,88 €		268 363,16 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 563,42 €	282 930,28 €	3 563,42 €	268 916,89 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		311 224,46 €	523 763,36 €	233 347,51 €	480 916,89 €

PFAC

- € - €

ASSAINISSEMENT 3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proportion à la commission
010	Stocks	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées (hors OP)	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (hors OP)	- €	581 136,03 €	- €	635 360,45 €
211	terrains				
2116	acquisition de terrains				
2121	plantations d'arbres et d'arbustes				
2128	autres agencements et aménagements				
21311	travaux main				
21312	bâtiments scolaires				
21316	cimetière				
21318	autres bâtiments publics				
2138	autres constructions (logements communaux)				
2151	réseaux de voiries				
21532	réseaux d'assainissement				
21534	réseaux d'électrification				
2156	matériel spécifique d'exploitation	- €	- €		4 200,00 €
2181	aménagement divers, insta. Gén.		581 136,03 €		631 160,45 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	484,68 €	227 330,00 €	93 865,97 €	120 000,00 €
2313	constructions	484,68 €	227 330,00 €		
2316	Installation, matériel et outillage			93 865,97 €	120 000,00 €
238	avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporel				
Opérations d'équipement (5)		- €	- €	- €	- €
TOTAL = DEPENSES D'EQUIPEMENT		484,68 €	808 466,03 €	93 865,97 €	766 360,45 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €		- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €		- €
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
1641	emprunts en euros	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
18	Cpte de liaison : affect.(bdg annexes)	- €	- €	- €	- €
26	Particip.et créances rattachées à particip.	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
45	Opérations pour le compte de tiers (6)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEP.OP POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		50 484,68 €	858 466,03 €	143 865,97 €	806 360,45 €
040	Cp d'ordre de transfert entre section(7)(8)(9)	3 583,42 €	3 583,42 €	3 583,42 €	3 583,43 €
1391	subventions d'équipement	3 583,42 €	3 583,42 €	3 583,42 €	3 583,43 €
041	restes à réaliser	- €	- €		35 672,63 €
21318	Autres bâtiments publics				
0001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF A REPENDRE C	633 451,30 €	- €	- €	- €
	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF A REPENDRE C	633 451,30 €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		637 014,72 €	3 583,42 €	3 583,42 €	39 238,06 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		867 499,40 €	862 029,45 €	147 429,39 €	844 596,51 €

pompes Cure
var. d'ajust.

50 134,20 € €

ASSAINISSEMENT 4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	Réalisé 2012	Budget 2013	Réalisé 2013	Proposition commission
010	Stocks	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	1 320 365,77 €	- €	- €	- €
131	subventions d'équipement	1 320 365,77 €	- €	- €	- €
1321	Etat et Etablissement nationaux				
1322	Région				
1323	Département				
1325	Agglo				
1326	ADEME				
1328	Autres Subventions d'éqpt non transf.				
1341	D.G.E.				
1388	Enveloppe Parlementaire				
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
1641	Emprunts en euros				
165	Dépôts et cautionnement reçus				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
2128	Autres aménagements et aménagements				
2161	Réseaux de voirie				
2184	Mobilier				
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				
TOTAL = RECETTES D'EQUIPEMENT		1 320 365,77 €	- €	- €	- €
10	Dotation, fonds divers et réserves	24 045,00 €	- €	75,00 €	13 701,26 €
10222	FCTVA	24 045,00 €	- €	75,00 €	13 701,26 €
138	Autres subventions d'équipement transférées	- €	- €	- €	- €
18	Cpte de liaison : affect.(bdg annexes)	- €	- €	- €	- €
26	Participat créances rattachées à particip.	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
024	Produit des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		24 045,00 €	- €	75,00 €	13 701,26 €
48	Opérations pour le compte de tiers (6)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEP.OP POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 344 410,77 €	- €	75,00 €	13 701,26 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
040	Op d'ordre de transfert entre section(6)(7)(8)	107 897,89 €	97 220,19 €	97 220,19 €	97 220,19 €
21318	Autres bâtiments publics				
2803	Amortissements des frais d'études, de recherche de	485,95 €	485,95 €	485,95 €	485,95 €
280415	Amortissements des frais d'insertion				
2808	Autres immobilisations incorporelles	8 730,28 €	811,90 €	811,90 €	811,90 €
2813	constructions	81 702,18 €	81 542,39 €	81 542,39 €	81 542,39 €
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 213,70 €	1 213,70 €	1 213,70 €	1 213,70 €
28158	autres	35 765,75 €	33 166,22 €	33 166,22 €	33 166,22 €
TOTAL PRELEV.PROVENANT SECTION DE FONCTIONNEMENT		107 897,89 €	97 220,19 €	97 220,19 €	97 220,19 €
041	restes à réaliser	- €	- €	- €	19 800,00 €
2031	frais d'études			- €	
R001	Excédent d'investissement reporté de N-1		784 900,20 €		714 875,06 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		107 897,89 €	97 220,19 €	97 220,19 €	116 220,19 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 452 308,66 €	892 920,45 €	97 266,19 €	844 698,91 €

Commission des finances du 4 mars 2014

Présents : Mmes Nadine Vassort et Nicole Foucault, Mrs Claude Lafage, Hubert Abraham, Michel Barillet, Patrice Voisin, Didier Breton

Excusés: Mme Monique Touron, Mrs. Nicolas Fallou, Philippe Rousseau et Gérard Proutt

Ordre du jour

- Subventions aux associations
- Etude du budget primitif 2014 du budget principal de la commune (fonctionnement et investissement)

Subventions

La plupart des associations a demandé une reconduite de la subvention 2013 sans demander d'augmentation.

Pour rappel, Beauce Val Services et le CLIC relèvent de la compétence de la communauté de communes.

Pour la 1^{ère} fois l'Amicale des pompiers et la Zumba Pitchoun ont demandé une subvention.

Beaucoup de dossiers sont incomplets (pas de budgets 2013, pas de prévision 2014 ni d'indication de la trésorerie). Un courrier sera adressé à ces associations.

Etant donné la proximité des élections et la bonne santé financière des associations, la commission propose de ne pas statuer en attendant le retour des éléments manquants. La prochaine municipalité fixera elle-même les montants des subventions 2014.

La commission propose d'inscrire la somme de 22 000 € au compte 6574 (subventions de fonctionnement des associations).

Maison Thomain

La maison Thomain située au 4 boulevard de Verdun est à vendre. Comme le terrain est mitoyen à celui de l'école, il est la seule possibilité de permettre un agrandissement.

Les services des domaines l'ont estimée à 125 000 €. La famille en souhaite 140 000 €.

La commission propose le maximum légal c'est-à-dire l'estimation + 10%, c'est-à-dire 137 500 € (somme à inscrire au budget).

Budget principal de la commune

Il faut souligner la bonne santé des finances communales aussi bien en fonctionnement qu'en investissement puisqu'au 31 décembre 2013, elles laissent apparaître un fonds de roulement de 1 708 534,33 €.

Les propositions de la commission sont reportées dans le tableau ci-joint.

COMMUNE 1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

AP-ARTIC	LIBELLE	réalisé 2011	REALISE 2012	Budget 2013	REALISE 2013	Proposition commission	
011	Charges à caractère général	675 626,85 €	600 790,56 €	676 226,00 €	543 866,32 €	867 966,00 €	
60611	eau et assainissement	82 219,44 €	82 265,28 €	86 000,00 €	80 164,59 €	70 000,00 €	-12000
60612	énergie - électricité	76 069,41 €	91 321,12 €	83 000,00 €	79 329,62 €	65 000,00 €	-14000
60621	combustibles	131 666,12 €	136 900,41 €	140 000,00 €	120 454,23 €	65 000,00 €	-60500
60622	carburants	5 936,11 €	5 421,29 €	6 800,00 €	6 069,88 €	6 800,00 €	
60623	alimentation	91,40 €	20,40 €	100,00 €	174,22 €	200,00 €	
60624	produits de traitement	1 807,91 €	- €	- €	3 924,62 €	4 000,00 €	engrais terreau
60626	autres fournitures non stockées	700,14 €	- €	- €	- €	- €	
60631	fournitures d'entretien	15 796,11 €	9 524,84 €	6 400,00 €	9 540,87 €	10 000,00 €	
60632	fournitures de petit équipement	21 132,61 €	14 289,66 €	15 000,00 €	16 644,92 €	22 000,00 €	
60633	fournitures de voirie	11 199,34 €	4 848,00 €	6 000,00 €	5 269,07 €	6 000,00 €	
60636	vêtements de travail	775,21 €	1 521,86 €	2 000,00 €	2 260,29 €	3 400,00 €	
6064	fournitures administratives	5 366,76 €	5 649,02 €	5 500,00 €	6 514,61 €	6 600,00 €	
6067	fournitures scolaires	17 445,59 €	17 019,67 €	17 500,00 €	16 611,50 €	16 000,00 €	
6068	autres matières et fournitures	10 080,60 €	9 812,74 €	10 000,00 €	4 759,99 €	5 000,00 €	
611	contrat de prestations de service avec les associations	15 526,00 €	7 696,15 €	17 200,00 €	12 354,79 €	13 000,00 €	Sociétés..
6132	Locations immobilières	- €	- €	- €	793,39 €	800,00 €	archives
6135	locations mobilières	9 250,00 €	4 488,66 €	800,00 €	6 598,21 €	6 500,00 €	photocopieurs
61521	entretien de terrains	12 473,91 €	7 822,02 €	9 800,00 €	7 467,00 €	8 000,00 €	Psychoteur
61522	entretien de bâtiments	45 711,96 €	30 839,64 €	110 000,00 €	33 786,12 €	100 000,00 €	Ecole SDF
61523	entretien de voies et réseaux	97 571,50 €	82 639,03 €	85 000,00 €	29 247,04 €	365 000,00 €	
61551	entretien et réparations sur matériel roulant	11 605,34 €	9 730,38 €	10 000,00 €	8 969,97 €	10 000,00 €	
61558	entretien des autres biens mobiliers	2 967,12 €	3 681,96 €	3 600,00 €	1 011,56 €	3 600,00 €	
6166	maintenance	9 978,49 €	12 021,50 €	7 000,00 €	9 396,28 €	9 900,00 €	
616	primes d'assurances	20 501,43 €	12 635,58 €	13 000,00 €	19 059,64 €	13 000,00 €	
617	études et recherches	- €	- €	- €	9 328,80 €	5 000,00 €	COEP
6182	documentation générale et technique	894,55 €	490,00 €	500,00 €	405,06 €	500,00 €	
6184	versements à des organismes de formation	180,00 €	600,00 €	1 000,00 €	1 832,00 €	3 000,00 €	Formation exte PSC1
6186	autres frais divers	805,31 €	367,49 €	400,00 €	- €	- €	
6225	indemnités au comptable régisseur	- €	526,12 €	880,00 €	1 086,86 €	550,00 €	
6226	Honoraires	8 158,15 €	15 971,20 €	9 000,00 €	3 326,94 €	3 800,00 €	Atasat
6227	frais d'actes et de contentieux	- €	- €	- €	- €	- €	
6228	Rémunération div d'intermédiaires et d'honor	- €	- €	- €	- €	- €	
6231	annonces et insertions	90,00 €	90,00 €	500,00 €	131,99 €	500,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	21 441,48 €	19 206,01 €	17 000,00 €	17 865,43 €	17 000,00 €	
6233	foires et expositions	1 631,00 €	1 631,00 €	1 631,00 €	1 631,00 €	1 631,00 €	
6236	catalogues et imprimés	235,60 €	366,70 €	500,00 €	569,00 €	580,00 €	
6237	publications	- €	- €	- €	- €	- €	
6238	divers	41,86 €	41,86 €	45,00 €	41,86 €	45,00 €	nom de domaine
6247	transports collectifs	- €	1 593,00 €	1 000,00 €	- €	- €	
6248	frais de transports divers	- €	- €	- €	- €	- €	
6251	voyages et déplacements	734,50 €	969,64 €	800,00 €	298,20 €	300,00 €	
6256	Missions	- €	- €	- €	- €	- €	
6257	réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	
6261	frais d'affranchissement	3 666,90 €	4 116,16 €	4 200,00 €	3 840,58 €	3 800,00 €	
6262	frais de télécommunications	11 024,35 €	13 703,62 €	11 500,00 €	11 461,12 €	11 500,00 €	
627	services bancaires et assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	
6281	concours divers (cotisations...)	4 289,86 €	4 096,30 €	4 000,00 €	3 473,04 €	3 500,00 €	FUL, FAJ,
6283	frais de nettoyage des locaux	- €	- €	- €	- €	- €	
6286	autres services extérieurs	180,00 €	- €	- €	2 756,60 €	- €	analyse pèche
63512	taxes foncières	14 491,00 €	16 056,00 €	17 000,00 €	14 627,60 €	15 000,00 €	
6355	taxes et impôts sur les véhicules	- €	- €	- €	- €	- €	
6358	autres droits	- €	- €	- €	- €	- €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	809 065,48 €	799 590,83 €	824 050,00 €	889 865,06 €	850 250,00 €	
6216	autre personnel extérieur	1 066,01 €	- €	- €	6 119,66 €	7 600,00 €	Delalande
6331	versement de transport	- €	- €	- €	- €	- €	
6332	cotisations versées au FNAL	2 481,85 €	2 622,97 €	2 560,00 €	2 982,97 €	2 600,00 €	
6336	cotisation CNFPT	9 036,33 €	10 670,60 €	10 500,00 €	11 001,65 €	11 500,00 €	
6339	autres impôts, taxes, versement ass. sur rêm	1 469,32 €	1 471,62 €	1 600,00 €	1 548,36 €	1 600,00 €	
6411	personnel titulaire	424 074,91 €	427 429,00 €	440 500,00 €	441 127,67 €	410 000,00 €	
6413	personnel non titulaire	113 060,22 €	112 462,07 €	116 000,00 €	125 626,62 €	125 000,00 €	

AP.ARTIC	LIBELLE	réalisé 2011	REALISE 2012	Budget 2013	REALISE 2013	Proposition commission
64162	Emplois d'avenir				14 488,78 €	34 800,00 €
64168	autres emplois d'insertion	17 561,50 €	18 505,82 €	- €	- €	- €
6417	rémunération des apprentis	- €	- €	- €	- €	- €
6451	cotisation à l'URSSAF	97 517,25 €	90 684,72 €	93 300,00 €	91 153,88 €	93 000,00 €
6453	cotisations aux caisses de retraites	117 390,83 €	118 217,27 €	120 000,00 €	125 437,94 €	128 000,00 €
6454	cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 116,23 €	8 217,14 €	5 400,00 €	4 812,88 €	5 000,00 €
6455	cotisations pour assurance du personnel		837,79 €	22 000,00 €	26 510,73 €	27 000,00 €
6456	versement au F.N.C du supplément familial	2 299,00 €	3 180,00 €	3 900,00 €	3 828,00 €	3 950,00 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €
6458	cotisations aux autres organismes sociaux	1 477,00 €	- €	- €	- €	- €
64731	allocations de chômage versées directement	- €	- €	- €	- €	- €
6474	versements aux autres œuvres sociales	7 682,78 €	7 662,58 €	8 100,00 €	8 190,56 €	8 200,00 €
6475	médecine du travail, pharmacie	1 011,45 €	- €	- €	- €	- €
6478	autres charges sociales diverses	- €	- €	- €	- €	- €
64832	CPA - contrib au fts de compens CPA	- €	- €	- €	- €	- €
6488	autres charges du personnel	- €	- €	- €	- €	- €
014	Atténuation de produits	- €	- €	19 971,00 €	14 928,50 €	30 000,00 €
73825	Fonds de péréquation...			10 971,00 €	14 928,50 €	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	326 529,86 €	286 148,39 €	343 865,00 €	329 578,88 €	378 200,00 €
6531	indemnités	66 100,15 €	63 864,09 €	68 000,00 €	69 901,34 €	66 000,00 €
6532	fraix de mission	1 017,72 €	881,24 €	900,00 €	289,00 €	900,00 €
6533	cotisation retraite	2 240,01 €	2 365,10 €	2 400,00 €	2 314,47 €	2 500,00 €
6534	Cotisation de SS (part patronale)				6 744,46 €	6 800,00 €
6535	formetion	355,00 €	- €	380,00 €	- €	1 000,00 €
65372	coûts fds de fin alloc fin mandal	- €	- €	- €	- €	- €
654	pertes sur créances irrécouvrables	- €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6553	service d'incendie	46 920,00 €	48 468,00 €	51 000,00 €	52 028,00 €	54 000,00 €
6554	contrib aux organismes de regroup	2 408,03 €	5 309,87 €	2 500,00 €	- €	- €
6558	autres contributions obligatoires	1 810,32 €	1 271,58 €	1 300,00 €	1 520,83 €	1 600,00 €
65735	groupements de collectivités	- €	- €	- €	- €	- €
65735	autres groupements	81 167,00 €	83 208,00 €	85 000,00 €	83 437,90 €	85 000,00 €
657362	CCAS	- €	- €	- €	- €	- €
65737	autres établissements publics locaux	32 736,34 €	18 008,51 €	20 000,00 €	28 492,92 €	30 000,00 €
65738	autres organismes publics	8 027,87 €	2 861,00 €	2 200,00 €	2 084,30 €	2 300,00 €
6574	subv.fonct.associations org droit privé	- €	- €	- €	- €	22 000,00 €
65741	subventions de fonctionnement garderie périscolaire	64 524,00 €	36 280,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	102 000,00 €
6574101	subv* fct ADMR patay-ornes	510,00 €	- €	- €	- €	- €
6574102	subv* fct Basket Club de Patay	1 980,00 €	1 990,00 €	1 990,00 €	1 958,00 €	- €
6574103	subv* fct C.L.A.P	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	- €
6574104	subv* fct Club Pongiste	1 130,00 €	1 130,00 €	1 130,00 €	1 130,00 €	- €
6574105	subv* fct FSE Collège A. de Musset	- €	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	- €
6574106	subv* fct Assoc* Sportive Collège A. de Musset	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €
6574107	subv* fct comité de St Jean	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	- €
6574108	subv* fct Coop. Ecole Maternelle	1 130,00 €	- €	- €	847,00 €	- €
6574109	subv* fct Coop. Ecole Maternelle - voyage	- €	- €	- €	- €	- €
6574110	subv* fct Coop. Ec. Publique J. AURIOL	555,00 €	505,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
6574111	subv* fct Coop. Ec. Publique J. AURIOL - Voyage	1 300,00 €	1 215,00 €	1 215,00 €	867,50 €	- €
6574112	subv* fct Familles Rurales - Arbre de Noël	550,00 €	388,80 €	550,00 €	550,00 €	- €
6574113	subv* fct Familles Rurales - C.L.S.H	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	- €
6574114	subv* fct Harmonie de Patay	2 550,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	- €
6574115	subv* fct Harmonie de Patay	- €	- €	- €	- €	- €
6574116	subv* fct Pédale Patichonne	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	- €
6574117	subv* fct Pédale Patichonne - Px Municipalité	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €	- €
6574118	subv* fct Réveil Sportif Patichon	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	- €
6574119	subv* fct Sté Sonis Pétaïque	600,00 €	800,00 €	- €	- €	- €
6574121	subv* fct Souvenir Français Canton de Patay	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €
6574122	subv* fct Tennis Club de Patay	350,00 €	380,00 €	350,00 €	350,00 €	- €
6574123	subv* fct Association U.S.E.P	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	- €
6574124	subv* fct fondat* armée du salut CAT d'Auvi	- €	- €	- €	- €	- €
6574125	subv* fct exceptionnelle souvenir français	- €	- €	- €	- €	- €
6574126	subv* fct musée départemental de la résistance	- €	- €	- €	- €	- €
6574127	subv* fct exceptionnelle RSP stage 2007	- €	- €	- €	- €	- €
6574128	subv* fct Beauce Val Service SSIAD	510,00 €	510,00 €	- €	- €	- €

FPIC

Médiathèque

- €

Sirpp

Classe de découverte 2288

- €

Accueil périscolaire

Projet Roman

CCBL

AP.ARTIC	LIBELLE	réalisé 2011	REALISE 2012	Budget 2013	REALISE 2013	Proposition commission
6574129	subv° fcti ADMR	- €	- €	- €	- €	- €
6574129	subv° fcti association terre de beauce	- €	- €	- €	- €	- €
6574130	subv° fonct° RSP stage	590,00 €	590,00 €	590,00 €	590,00 €	- €
6574131	subv° ass° les petits Patchons	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €
6574132	subv° mission locale	510,00 €	510,00 €	510,00 €	510,00 €	- €
6574133	subv° CLIC Entraide-Union	400,00 €	400,00 €	- €	- €	- €
6574134	subv° festival de musique	- €	- €	- €	- €	- €
6574135	subv° maison de beauce	- €	- €	- €	- €	- €
6574136	subv° parrainage des anciens	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	- €
6574137	subv° association terre de beauce	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	- €
6574138	subv° uocp	- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
6574139	subv° résidents du petit Trianon	- €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	- €
65742	subv° fonct. École privée	19 753,72 €	20 207,01 €	21 500,00 €	18 537,04 €	21 500,00 €
858	Charges diverses de gestion courantes	36,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 806 611,39 €	1 895 336,00 €	1 859 112,00 €	1 790 724,94 €	2 124 356,00 €
66	Charges financières (b) (B)	104 131,11 €	97 086,11 €	81 000,15 €	81 000,15 €	74 733,26 €
6611	intérêts emprunts et dettes - réglés à échéances	91 251,02 €	87 046,11 €	61 000,15 €	61 000,15 €	74 733,26 €
6615	intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	- €	- €	- €	- €	- €
666	autres charges financières	12 880,09 €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles (c)	1 398,43 €	- €	4 242,74 €	4 828,44 €	- €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	- €	- €	- €	- €
6714	bourses et prix	- €	- €	- €	- €	- €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de	- €	- €	- €	- €	- €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 200,39 €	- €	4 242,74 €	4 828,44 €	- €
6745	Subvention aux personnes de droit privé	- €	- €	- €	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	188,04 €	- €	- €	- €	- €
68	Dotations aux provisions (d) (E)	- €	- €	- €	- €	- €
6812	Dot. Amort. Des charges d'exploitation à répartir	- €	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (e)	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES (a+b+c+d+e)		1 912 140,93 €	1 792 826,11 €	1 940 354,89 €	1 846 353,53 €	2 199 089,26 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	341 183,47 €	- €	- €
042	OP d'ordre de transfert entre section (7)(B)(9)	554 238,46 €	46 148,93 €	- €	6 200,00 €	- €
675	valeurs comptées des immobilisations cédées	210 312,50 €	17 837,96 €	- €	6 200,00 €	- €
676	différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	343 925,95 €	28 311,97 €	- €	- €	- €
6811	Dot aux amort. des immob. incorp. corpor.	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRELEV AU PROFIT SECTION INVESTISSEMENT		- €				
043	OP d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 466 377,38 €	1 828 778,04 €	2 281 538,36 €	1 852 893,53 €	2 686 762,95 €
RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		298018,44	513674,57	-10583,73867	556 881,82 €	- €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 382 951,65 €	1 429 552,24 €	189 914,03 €	189 914,03 €	189 914,03 €
RESULTAT CUMULE DES 2 SECTIONS		1 678 970,09 €	1 943 126,81 €	159 350,29 €	746 795,85 €	379 828,06 €

CCBL

Résultat

COMMUNE 2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	REALISE 2011	REALISE 2012	Proportion commission	REALISE 2013	Proportion commission
013	Atténuations de charges	11 790,54 €	7 184,03 €	- €	18 446,44 €	16 000,00 €
6418	remboursements sur rémunération du personnel	11 790,54 €	7 184,03 €		18 446,44 €	16 000,00 €
70	Ventes des services, du domaine...	166 827,47 €	166 933,79 €	187 328,00 €	221 224,97 €	213 460,00 €
7011	Vente d'eau				200,00 €	200,00 €
70311	concession dans les cinémas (prod.net.)	1 975,61 €	1 022,99 €	1 200,00 €	959,00 €	1 000,00 €
70312	rédevances funéraires	5,00 €	- €			
70325	rédevances d'occupation de dom.publ.comm.	9 144,76 €	4 365,05 €	4 600,00 €	4 525,95 €	4 630,00 €
7062	rédevances et droits des services à caractère culturel	614,00 €	164,00 €	400,00 €	72,00 €	100,00 €
70632	rédevances et droits des services à caractère de lois	7 367,96 €	1 038,30 €	6 800,00 €	5 621,20 €	4 000,00 €
7067	redv.droits des services pén-ecolaires sna.	80 163,25 €	70 000,00 €	71 000,00 €	53 919,54 €	87 000,00 €
7083	location diverses (autres qu'immeubles)	744,40 €	15,00 €	15,00 €	90,00 €	90,00 €
70841	aux budgets annexes, CCAS e caises des écoles	60 092,41 €	66 286,96 €	100 000,00 €	106 881,30 €	110 000,00 €
70848	sur autres organismes	2 631,64 €	2 690,00 €	2 680,00 €	2 740,00 €	2 740,00 €
70878	remb.frais per d'autres redevables	605,43 €	6 970,86 €	1 500,00 €	16 197,19 €	4 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 631 604,66 €	1 635 279,74 €	1 591 896,00 €	1 299 944,70 €	1 298 994,70 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	860 682,00 €	872 500,00 €	871 662,00 €	862 180,00 €	862 180,00 €
73112	CVAE		62 395,00 €			
73113	Taxe sur les surfaces commerciales		24 000,00 €			
73114	Imposition forfaitaire des entreprises		19 080,00 €			
7316	compensation taxe prof + perte ressources eco.fisc	56 365,00 €	- €			
7321	attribution de compensation	176,80 €	42 757,00 €	274 268,00 €	272 933,00 €	272 991,00 €
7331	taxe d'aménagement des ordures ménagères	3 326,73 €	2 885,16 €	2 850,00 €	3 192,00 €	3 162,00 €
7336	droits de place	1 860,33 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 347,61 €	1 347,61 €
7338	autres taxes	193,00 €	200,00 €	200,00 €	205,00 €	205,00 €
7351	Taxe sur l'électricité		8 699,36 €	11 600,00 €	15 559,11 €	15 528,11 €
7353	Redevance des mines		- €		1 929,93 €	1 929,00 €
7358	taxes sur la publicité		- €			
73601	emplacements publicitaires		- €			
7361	taxe add.droits mut.de taxe pub.fonc.		- €		37 707,99 €	37 707,99 €
7368	autres taxes diverses		- €		14 854,00 €	14 854,00 €
73826	FPIC					
74	Dotations et participations	790 482,01 €	888 367,16 €	897 399,82 €	790 398,19 €	790 398,19 €
7411	dotation forfaitaire	477 706,00 €	477 637,00 €	394 631,00 €	394 631,00 €	394 631,00 €
74121	dotation solidarité rurale	84 801,00 €	92 985,00 €	90 090,00 €		
74122	dotation solidarité rurale 2e fraction	- €	- €			
74123	dotation solidarité urbaine	- €	- €			
74126	Dotation de compensation des groupements de communes					
74127	dotation nationale de péréquation	12 880,78 €	80 448,67 €	13 000,00 €	183 704,71 €	183 705,27 €
742	dotation spéciale au titre des instituteurs	- €	- €			
748	dotation générale de décentralisation	178,81 €	133,30 €	133,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
74718	autres	25,82 €	25,82 €	25,82 €	25,82 €	25,82 €
7472	régions	- €	- €			
7473	départements	- €	- €			
7474	communes	- €	- €			
74748	autres communes	101 016,66 €	89 679,26 €	89 000,00 €	129 763,62 €	126 753,02 €
7475	groupements de collectivités	- €	- €			
7478	Autres organismes	20 130,33 €	14 630,35 €	14 500,00 €	21 730,18 €	21 730,18 €
7482	compensations pour perte de taxe additionnelle aux	39 682,19 €	41 210,83 €	40 000,00 €		
74832	Attribution du fonds départ. De la taxe pro	80 570,00 €	81 277,22 €	55 000,00 €		
74833	Compensation TP	- €	11 664,09 €		54 918,88 €	54 918,88 €
74834	Compensation TB/TNB	- €	- €		6 814,00 €	4 514,00 €
74836	Compensation TH	- €	- €			
7489	Autres attributions, subv. part.	3 696,82 €	1 068,16 €	110,00 €	120,14 €	120,14 €
75	Autres produits de gestion courante	194 068,39 €	196 380,28 €	155 000,00 €	142 891,88 €	158 000,00 €
752	revenus des immeubles	179 327,42 €	157 623,16 €	138 000,00 €	144 338,06 €	140 000,00 €
758	produits divers de gestion courante	14 760,97 €	18 757,13 €	17 000,00 €	17 900,83 €	18 000,00 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		2 194 916,07 €	2 295 667,48 €	2 201 324,82 €	2 603 215,35 €	2 386 762,95 €
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	- €	- €
761	produits de participations	- €	- €	- €	- €	- €
764	revenus des valeurs mobilières de placement	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels (c)	888 253,78 €	48 771,13 €	1 548,80 €	1 784,00 €	- €
7711	dépôts et pénalités perçus	- €	- €	- €	- €	- €
7714	recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	- €	- €	- €	- €
7718	Autres produits except. Sur opération de gestion	112,00 €	- €	- €	- €	- €
773	mandats annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €
775	produits des cessions d'immo	652 714,45 €	46 546,93 €	1 346,80 €	1 794,00 €	- €
7788	produits exceptionnels divers	13 439,60 €	824,20 €	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions (d) (d)	- €	- €	- €	- €	- €

Codes 74121+74127

CHAP_ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2011	REALISE 2012	Proposition commission	REALISE 2013	Proposition commission
				- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES (=a+b+c+d)		2 788 873,82 €	2 342 382,81 €	2 282 670,12 €	2 405 909,35 €	2 386 762,95 €
042	OP d'ordre de transfert entre section (6)(7)(8)	1 522,00 €	- €	3 304,50 €	4 406,00 €	- €
775	Produits des cessions d'immobilisations				- €	
776	différences sur réalisations (négatives) reprises	1 522,00 €	- €	3 304,50 €	4 406,00 €	- €
777	quote part des sub.d'inv transférées au résultat			- €	- €	- €
043	OP d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonct.(9)	- €	- €	- €	- €	- €
				- €		- €
2	Excédent d'exploitation reporté de N-1			65 000,00 €	- €	300 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 522,00 €	- €	3 304,50 €	4 406,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 782 395,82 €	2 342 382,81 €	2 270 974,62 €	2 408 415,35 €	2 686 762,95 €
R002 Excédent d'exploitation reporté				65 000,00 €	65 000,00 €	300 000,00 €

COMMUNE 3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPARTICLE	LIBELLE	réalisé 2011	REALISE 2012	Budget 2013	REALISE 2013	Proposition commission
010	Stocks	- €	- €	- €	- €	- €
				- €		- €
20	Immobilisations incorporelles	4 180,02 €	4 180,02 €	13 337,46 €	13 332,44 €	5 000,00 €
202	fraix d'études, élaboration, de modifications et de révis. des docs. d'arb.					
2031	fraix d'étude			8 387,40 €	8 386,06 €	
2033	fraix d'insertion			100,00 €	157,38 €	
2051	Concessions et droits similaires	4 180,02 €	4 180,02 €	4 860,00 €	4 857,38 €	5 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées (hors OP)	- €	28 000,00 €	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versée		28 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles (hors OP)	438 118,08 €	122 766,18 €	1 118 884,38 €	84 000,84 €	1 443 382,78 €
2111	terrains nus	173 890,00 €	47 380,00 €	384 282,00 €		275 500,00 €
2118	acquisition de terrains					
2121	plantations d'arbres et d'arbustes			- €	- €	- €
2128	autres agencements et aménagements	717,80 €		- €	- €	- €
21311	travaux maïris		1 049,45 €	8 811,88 €	10 841,74 €	
21312	bâtiiments scolaires		5 911,45 €			137 500,00 €
21316	cimetière		790,00 €	- €	- €	- €
21318	autres bâtiiments publics		4 088,31 €	- €	- €	- €
2132	immeubles de rapport			- €	- €	- €
2136	inst. gén., agencements, aménagements des constructions	95 470,06 €	7 037,37 €	9 000,00 €		
2138	autres constructions (logements communaux)					
2151	réseaux de voiries	2 009,28 €		440 000,00 €	7 040,00 €	440 000,00 €
2152	installations de voirie	83 081,23 €	10 832,77 €	- €	870,33 €	- €
21532	réseaux d'assainissement			- €		5200+5000+11000
21534	réseaux d'électrification		17 831,40 €	114 000,00 €	9 114,04 €	143 000,00 €
2158	autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile				- €	
2157	matériel roulant	13 220,30 €	1 454,00 €	24 400,00 €	34 396,34 €	10 000,00 €
21578	autre matériel et outillage de voirie	11 112,13 €			3 285,56 €	15 000,00 €
2158	autres installations, matériel et outillage techniques	4 871,31 €	8 285,56 €	4 000,00 €	5 984,51 €	4 020,00 €
21783	matériel de bureau - matériel informatique				- €	5 000,00 €
21784	meublier				- €	
2181	installations génér., agencements, aménagements des constructions	8 294,53 €	819,53 €		4 808,28 €	
2182	matériel de transport	28 832,45 €				
2183	matériel de bureau - matériel informatique	3 230,96 €	11 925,04 €	5 000,00 €	- €	
2184	meublier	4 396,60 €	1 606,66 €	8 000,00 €	8 063,83 €	13 500,00 €
2188	autres immobilisations corporelles	1 802,75 €	833,38 €			
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	184 022,89 €	294 445,83 €	1 005 868,16 €	307 590,82 €	- €
2313	constructions	180 890,95 €	294 445,83 €	1 005 770,48 €	307 378,34 €	
2315	installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	89,70 €	212,48 €	- €
2316	restauration des collections et œuvres d'art	3 131,94 €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'équipement (6)		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL = DEPENSES D'EQUIPEMENT		807 321,00 €	468 381,00 €	2 134 771,01 €	491 823,40 €	1 448 382,78 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	211 883,71 €	388 411,16 €	170 580,98 €	170 080,88 €	434 091,72 €
1641	emprunts en euros	157 211,35 €	388 280,98 €	170 080,98 €	170 080,88 €	433 591,72 €
165	dépôts et cautionnements reçus	1 125,20 €	130,20 €	500,00 €		500,00 €
16816	autres prêteurs	53 547,16 €	- €	- €	- €	- €
18	Cpte de Balcon : affect.(bdg annexes)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Particip. et créances rattachées à particip.	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	1 219,60 €	- €	- €	721,09 €	- €
276	dépôts et cautionnements versés	1 219,60 €	- €	- €	721,09 €	- €
2783	créances sur collectivités publiques	- €	- €	- €	- €	- €
020	Restes à réaliser	- €	- €	87 704,87 €	- €	151 404,80 €
	Restes à réaliser			87 704,87 €		151 404,80 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		212 913,31 €	388 411,16 €	238 285,89 €	170 802,94 €	585 496,52 €

45	Reprise du déficit antérieur	- €	- €	- €	- €	- €
	Reprise du déficit antérieur	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEP.OP POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		828 234,31 €	814 802,16 €	2 373 056,86 €	572 325,44 €	2 033 889,30 €
040	Op d'ordre de transfert entre section(7)(8)(9)	1 522,00 €	- €	- €	4 406,00 €	- €
13012	Régions	- €	- €	- €	- €	- €
13013	Départements	- €	- €	- €	- €	- €
13016	Autres subventions d'équipement transf.	- €	- €	- €	- €	- €
13032	Amendes de police	- €	- €	- €	- €	- €
192	plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	1 522,00 €	- €	- €	4 406,00 €	- €
041	Opérations patrimoniales (10)	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 522,00 €	- €	- €	4 406,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		821 756,31 €	814 802,16 €	2 373 056,86 €	576 731,44 €	2 033 889,30 €

1 098,26 € - €

COMMUNE 4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2011	REALISE 2012	Proposition commission	Réalisé 2013	Proposition commission
010	Stocks	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	341 674,50 €	49 439,26 €	363 853,54 €	31 293,17 €	- €
1321	Etat et Etablissement nationaux	15 761,00 €	45 455,00 €	- €	- €	- €
1322	Région	49 586,51 €	2 250,00 €	130 000,00 €	- €	- €
1323	Département	233 843,99 €	4 978,45 €	75 000,00 €	4 708,00 €	- €
1325	Agglo	- €	- €	- €	- €	- €
1326	ADEME	- €	28 289,20 €	- €	- €	- €
1328	Autres Subventions d'équipt non transf.	- €	- €	48 458,54 €	48 285,17 €	- €
1331	DIETR	- €	- €	94 394,00 €	- €	- €
1342	amendes de police	2 484,00 €	4 487,00 €	- €	- €	- €
1388	Enveloppe Parlementaire	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	767 920,75 €	406,32 €	- €	- €	- €
1641	Emprunts en euros	765 537,23 €	- €	- €	- €	- €
16818	Autres prêts	- €	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 383,52 €	400,00 €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €	- €	- €
2051	Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €
20422	Bâtiments et installation	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	49 234,81 €	10 946,01 €	- €	- €	- €
2313	constructions	49 234,81 €	8 914,07 €	- €	- €	- €
238	Avance versée sur commande	- €	3 131,94 €	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES D'EQUIPEMENT		1 158 830,06 €	30 892,18 €	363 853,54 €	31 293,17 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	454 982,35 €	390 091,34 €	512 577,57 €	335 939,37 €	350 940,61 €
10222	FCTVA	71 370,65 €	61 597,00 €	44 000,00 €	55 222,00 €	9 076,79 €
10223	Taxe d'aménagement	9 034,00 €	32 506,00 €	20 000,00 €	39 136,80 €	20 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	374 577,70 €	295 918,34 €	448 577,57 €	446 577,57 €	321 861,82 €
138	Autres subventions d'équipement transférées	- €	- €	- €	- €	- €
1388	Autres	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	219 312,89 €	18 923,89 €	- €	1 602,84 €	- €
2111	terrains nus	188 915,30 €	- €	- €	- €	- €
2118	Autres terrains	- €	10 928,89 €	- €	- €	- €
21571	matériel roulant	10 375,20 €	- €	- €	- €	- €
21578	autre matériel et outillage de voirie	4 022,00 €	- €	- €	1 602,84 €	- €
18	Cpte de liaison : affect.(bdg annexes)	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €
26	Particip.et créances rattachées à particip.	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
271	titres immobilisés (droits de propriété)	- €	- €	- €	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		484 982,35 €	390 091,34 €	512 577,57 €	337 942,31 €	350 940,61 €
46	restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	108 602,49 €
	restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	108 602,49 €
TOTAL DES DEP.OP POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 643 812,41 €	400 983,42 €	876 431,11 €	668 535,18 €	400 943,10 €
	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	341 183,47 €	- €	487 073,09 €
040	Op d'ordre de transfert entre section(6)(7)(8)	343 923,95 €	28 311,97 €	- €	6 200,00 €	- €
21318	Autres bâtiments publics	- €	- €	- €	- €	- €
21571	Matériel roulant	- €	- €	- €	6 200,00 €	- €
28031	Amortissements des frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €
28033	Amortissements des frais d'insertion	- €	- €	- €	- €	- €
280418	Amortissements des frais d'insertion	- €	- €	- €	- €	- €
192	plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	343 923,95 €	28 311,97 €	- €	- €	- €
TOTAL PRELEV.PROVENANT SECTION DE FONCTIONNEMENT		343 923,95 €	28 311,97 €	341 183,47 €	6 200,00 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
	R001 Excédent d'investissement reporté de N-1	36 658,90 €	1 382 951,65 €	1 088 368,77 €	- €	1 088 672,51 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		380 582,85 €	1 411 263,62 €	1 429 552,24 €	6 200,00 €	1 088 672,51 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 994 395,26 €	1 892 247,04 €	2 306 983,35 €	675 035,18 €	2 033 609,30 €

- **Commission des travaux du 03 février 2014.**
Rapporteur : Messieurs Philippe ROUSSEAU.

COMMISSION DES TRAVAUX DU 3 FEVRIER 2014

Présents : M. Hubert ABRAHAM, M. Philippe ROUSSEAU, M. Claude LAFAGE, M. Lucette FAUCHEUX, Mme Nicole FOUCAULT, Mme Isabelle ROZIER, M. Nicolas FALLOU, M. Gérard PROULT, M. Alain VELLARD, M. Patrice VOISIN et M. Ludovic LEGROS (RST).

Absents Excusés : Mme Monique TOURON, M. Didier BRETON et M. Michel BARILLET.

ORDRE DU JOUR

- 1) Programme 2014 : éclairage public
- 2) Sécurité sur trois sites
- 3) Travaux RSP
- 4) Défibrillateur
- 5) Point sur la maison pôle paramédical
- 6) Travaux gymnase et piscine
- 7) Questions diverses

1. Programme 2014 : éclairage public

La commission prend connaissance du programme 2014.

Les rues Maurice Gilbert, René Pinsard, Route du Pont, Flandres Dunkerque, Pierre de Coubertin, Guynemer, Talbot et du hameau de Lignerolles, seront équipées de luminaires SQUALO.

La Place Jeanne d'Arc, la rue Trianon et une partie de la rue de la gare seront équipées de luminaires ODELIA pour être en harmonie avec l'existant.

2. Sécurité sur trois sites

Carrefour Blavetin / rue Pierre Legris :

Une signalisation « **CEDEZ LE PASSAGE** » sur le faubourg Blavetin (D935), au niveau de la rue Pierre Legris, dans le sens Patay/Orléans sera mise en place, ainsi qu'un « **STOP** » dans le sens inverse (Orléans/Patay).

Carrefour Blavetin / rue Guynemer :

Deux signalisations « **STOP** » sur le faubourg Blavetin (D935) seront mises en place dans les deux sens de circulation.

Carrefour de la Croix Blanche et Boulevards du 2 décembre 1870 et Vaucouleurs :

La commission propose d'attendre de voir ce que l'installation de la nouvelle signalisation proposée ci-dessus sur la départementale 935 aura comme influence sur la circulation routière.

3. Travaux RSP

Suite à une demande du RSP, la commission est favorable aux petits travaux de plomberie qui seront fait par les services techniques.

En ce qui concerne l'abattage d'une quinzaine de mètres de thuyas, la commission est défavorable à cette demande pour conserver l'harmonisation végétale.

4. Défibrillateur

La commission est favorable à l'installation de deux défibrillateurs sur la commune : un au centre de Patay (pharmacie), un autre aux équipements sportifs.

M. LAFAGE en parlera à une réunion de la communauté de communes concernant le défibrillateur qui sera placé aux équipements sportifs.

5. Point sur la maison pôle paramédical

Le pôle paramédical est hors d'eau, les fenêtres et portes extérieures sont posées. L'électricité, le VMC et la plomberie sont bien avancés. Les cloisons intérieures sont en cours et l'isolation est terminée.

6. Travaux gymnase et piscine

M. le Maire et M. LAFAGE ont rencontré le principal du collège pour des problèmes de sécurité :

- Peinture jaune au sol pour l'interdiction de stationner,
- Barrières de sécurité,
- Téléphone pour le local des professeurs.

Le service technique prendra en charge les travaux de peinture au sol et testera le téléphone du local des professeurs.

7. Questions diverses

M. VELLARD signale que la barrière devant la maison de retraite est en mauvais état. De plus, il précise que le balayage des rues est mal fait ou oublié par la société de nettoyage. Enfin, il notifie l'absence d'éclairage pour atteindre le parking privé Saint André.

Mme ROZIER demande si le cheminement d'éclairage au sol pour aller à la salle de musculation fonctionne ?

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

A. FINANCES/ PERSONNEL

• Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.

Sous la présidence de M. Philippe ROUSSEAU, M.BRETON adjoint aux finances présente les résultats du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement et lotissements pour l'année 2013 repris ci-après, lesquels concordent avec les résultats des comptes de gestion.

1) BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 852 553,53 €	2 409 415,35 €	576 731,44 €	575 035,18 €
Résultat de l'exercice		556 861,82 €	1 696,26 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 556 861,82 € et un déficit d'investissement de 1 696,26 €.

2) BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	181 140,72 €	178 528,98 €	4 650,53 €	27 155,30 €
Résultat de l'exercice	2 611,74 €			22 504,77 €

Soit un déficit de fonctionnement de 2 611,74 € et un excédent d'investissement de 22 504,77 €.

3) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	246 361,21 €	233 347,51 €	147 429,39 €	97 295,19 €
Résultat de l'exercice	13 013,70 €		50 134,20 €	

Soit un déficit de fonctionnement de 13 013,70 € et un déficit d'investissement de 50 134,20 €.

4) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARREAU

Aucune opération sur ce budget en 2013

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €

5) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Z.I DE LA GARE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €			0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Approuve** les comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes.

• Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.

Après avoir approuvé les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes eau, assainissement et des lotissements, il convient de procéder à l'approbation des comptes de gestion.

Le trésorier municipal de Patay a communiqué les comptes de gestion 2013 relatifs à ces cinq budgets. Ils constatent toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Le total des opérations effectuées en 2013 dans ces cinq comptes de gestion est conforme à celui des comptes administratifs concernés.

M. BRETON présente les résultats des comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes eau, assainissement et des lotissements repris ci-après :

1- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 852 553,53 €	2 409 415,35 €	576 731,44 €	575 035,18 €
Résultat de l'exercice		556 861,82 €	1 696,26	

Soit un excédent de fonctionnement de 556 861.82 € et un déficit d'investissement de 1 696,26 €.

2 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	181 141,72 €	178 528,98 €	4 650,53 €	27 155,30 €
Résultat de l'exercice	2 611,74 €			22 504,77 €

Soit un déficit de fonctionnement de 2 611,74 € et un excédent d'investissement de 22 504,77 €.

3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	246 361,21 €	233 347,51 €	147 429,39 €	97 295,19 €
Résultat de l'exercice	13 013,70 €		50 134,20 €	

Soit un déficit de fonctionnement de 13 013,70 € et un déficit d'investissement de 50 134,20 €.

4 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARREAU

Aucune opération sur ce budget en 2013.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €

5 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Z.I DE LA GARE

Aucune opération sur ce budget en 2013.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €			0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **Approuve** les comptes de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes.

● **Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2013.**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2013 et les comptes de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2013.

1 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		65 000,00 €		1 088 368,77 €		1 153 368,77 €
Opérations de l'exercice	1 852 553,53 €	2 439 487,35 €	576 731,44 €	575 035,18 €	2 429 284,97 €	2 984 450,53 €
Résultat de l'exercice		556 861,82 €	1 696,26 €			555 165,56 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Résultat de clôture		621 861,82 €		1 086 672,51 €		1 708 534,33 €

Besoin de financement (a)

--

Excédent de financement (b)

1 086 672,51€

RAR 2013 (c)

687 449,97 €	192 352,48 €
--------------	--------------

Besoin de financement (a+c)

687 449,97 €

Excédent des restes à réaliser

192 352,48 €

Besoin total de financement

Excédent total de financement

591 575,02 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 621 861,82 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter de la somme de 300 000,00 € au compte R002 résultat reporté et d'affecter la somme de 321 861,82 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.**

Considérant l'excédent d'investissement de 1 086 672,51 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **Affecter la totalité de la somme de 1 086 672,51 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

2 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		50 000,55 €		141 303,00 €		191 303,55 €
Opérations de l'exercice	181 140,72 €	178 528,98 €	4 650,53 €	27 155,30 €	185 791,25 €	205 684,28 €
Résultat de l'exercice	2 611,74 €			22 504,77 €		19 893,03 €
Résultat de clôture		47 388,81 €		163 807,77 €		211 196,58 €

Besoin de financement	163 807,77 €	
Excédent de financement		
 RAR 2013	0 €	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €	
Excédent des restes à réaliser	0,00 €	
 Besoin total de financement	0,00 €	
Excédent total de financement	163 807,77 €	

Considérant l'excédent de fonctionnement de 47 388,81 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2014, il est proposé au conseil municipal **d'affecter 47 388,81 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat positif reporté.**

Considérant l'excédent d'investissement de 163 807,77 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
 - **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **Affecte la totalité de la somme de 163 807,77 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		279 366,86 €		764 809,26 €		1 044 176,12 €
Opérations de l'exercice	246 361,21 €	233 347,51 €	147 429,39 €	97 295,19 €	393 790,60 €	330 642,70 €
Résultat de l'exercice	13 013,70 €		50 134,20 €		63 147,90 €	
Résultat de clôture		266 353,16 €		714 675,06 €		981 028,22 €

Besoin de financement	0,00 €	
Excédent de financement	714 675,06 €	
RAR 2013	35 672,63 €	19 000,00 €
Besoin de financement	35 672,63 €	
Excédent des restes à réaliser	19 000,00 €	
Besoin total de financement	698 002,43 €	
Excédent total de financement	698 002,43 €	

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 266 353,16 € et l'excédent de la section d'investissement de 714 675,06 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
 - **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **Affecte la totalité de la somme de 266 353,16 € au compte R002 Excédent d'exploitation reporté et de reporter au compte R001 solde d'exécution positif reporté, la somme de 714 675,06 €.**

4 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARREAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €		6 945,92 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €		0,00 €	0,00 €	6 945,92 €
Résultat de clôture		0,00 €		6 945,92 €		6 945,92 €

Besoin de financement

0,00 €

Excédent de financement

RAR 2013

0,00 €

0,00 €

Besoin de financement

0,00 €

Excédent des restes à réaliser

0,00 €

Besoin total de financement

0,00 €

Excédent total de financement

Considérant l'excédent d'exploitation équivalent à 0€, **pas d'affectation du résultat possible.**

5 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Z.I DE LA GARE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €	7 196,98 €		0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	560,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	560,35 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture	560,35 €		7 196,98 €		7 757,33 €	

Besoin de financement

0,00 €

Excédent de financement

RAR 2013

0,00 €

0,00 €

Besoin de financement

0,00 €

Excédent des restes à réaliser

0,00 €

Besoin total de financement

0,00 €

Excédent total de financement

Considérant l'excédent d'exploitation équivalent à 0€, **pas d'affectation du résultat possible**

• Adoption des budgets primitifs 2014 – budgets principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2014 : budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

1 - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 686 762,95€	2 033 889,30€
Recettes	2 686 792,95€	2 033 889,30€

2 - BUDGET ANNEXE EAU

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	218 731,69€	191 498,07€
Recettes	218 731,69€	191 498,07€

3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	480 916,59€	844 596,51€
Recettes	480 916,59€	844 596,51€

4 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 900,00 €	762 870,00€
Recettes	14 900,00€	762 870,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Adopte** les budgets principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

• Vote des taux 2014 des taxes locales.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'un vote séparé.

Il indique que la majorité des membres de la commission finances souhaite diminuer les taux appliqués sur l'année 2014.

Au regard des résultats d'exploitation 2012 et 2013, la commission propose de diminuer les taxes locales de 2,91% pour les ramener au niveau de 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- FIXER comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2014 :
 - Taxe d'habitation : 18,30 %
 - Foncier Bâti : 25,41 %
 - Foncier Non Bâti 31,39 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à 9 pour, 6 contre et 2 abstentions des membres présents ou représentés,
 - **Vote** pour l'année 2014 les taux définis ci-dessus.

• Vote des tarifs eau 2014.

M. le Maire indique que le budget de fonctionnement 2013 n'a été déficitaire que de 2 611,74 € alors qu'une fuite d'eau relativement importante a été recherchée longtemps avant d'être localisée et réparée.

Lors du remplacement des compteurs, les compteurs des particuliers qui étaient en 20mm ont été remplacés par des 15mm. Conséquence : une diminution de 12% de la partie abonnement perçue, celle-ci étant liée au diamètre des compteurs posés. L'année dernière, le conseil municipal avait adopté une augmentation de 5% de cet abonnement au service dû par les usagers. Si un effort doit être demandé aux abonnés, il pourrait l'être sur cette partie fixe qui représente aujourd'hui un pourcentage peu élevé des recettes de fonctionnement par rapport à celle apportée par le prix de l'eau. Or les frais fixes (ceux qui existent même si la consommation est nulle) sont importants.

La commission propose d'augmenter la partie d'exploitation de 5% suivant le tableau ci-dessous.

EAU	TARIFS 2013	TARIFS 2014
PARTIE FIXE (Abonnement)		
Ø 15	9,03€	9,48€
Ø 20	12,50€	13,13€
Ø 25	16,17€	16,98€
Ø 30	20,69€	21,72€
Ø 40	30,24€	31,75€
Ø 50	53,45€	52,12€
Ø 60	60,06€	63,06€
Ø 80	85,05€	89,30€
Ø 100	98,81€	103,75€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Vote** pour l'année 2014 les tarifs de l'eau et de la partie fixe (abonnement) tels que définis ci-dessus.

• Redevance assainissement 2014 :

M. le Maire rapporte que la commission propose au conseil municipal de maintenir pour l'année 2014 le montant de la redevance assainissement à 1,45 €/m³.

M. le Maire propose de suivre l'avis formulé par la commission des finances du 25 février 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Fixe** pour l'année 2014 le montant de la redevance assainissement à 1,45 €/m³.

• Renouvellement de la cotisation CAUE.

M. le Maire expose que les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été créés pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ils ont été mis en place dans 88 départements à l'initiative des Conseils généraux.

Ils apportent aux collectivités locales assistance et conseil dans leurs domaines de compétence. Il rémunère notamment l'architecte conseil qui examine régulièrement les demandes de permis de

construire et les déclarations préalables situées dans le rayon de consultation de l'architecte des bâtiments de France.

Egalement à la disposition des particuliers, pour les renseigner dans tout domaine qui a trait à l'acte de bâtir, rénover ou agrandir, ils assument une mission de conseil gratuit au plus près de la demande, par des permanences en mairie, en DDE ou au siège du CAUE local.

Les CAUE font également œuvre de sensibilisation et de formation, organisent des rencontres techniques et professionnelles, et participent à des expositions et des salons.

Les CAUE sont financés par une taxe sur les permis de construire.

Compte tenu de la qualité des services rendus par cette association, il est proposé de reconduire l'adhésion de la Commune au CAUE du Loiret, au titre de l'année 2014.

Le montant de la participation s'élève à 230,00 €, conformément au règlement intérieur de cet organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Renouvelle** l'adhésion de la commune au C.A.U.E. et de désigner M. le maire pour signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires (230,00 € pour l'année 2014) seront inscrits au budget communal.

• Renouvellement de la convention de remboursement des frais d'entretien des locaux du centre médico-psychologique.

Afin de définir les modalités pratiques d'entretien des locaux du centre médico-psychologique et les conditions financières de cette prestation, une convention entre la commune et l'hôpital Georges Daumezon doit être renouvelée.

Le montant de la redevance annuelle proposée est de 2 810 € et correspond au salaire et aux charges afférentes à l'agent communal mis à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Approuve** les dispositions relatives au contrat d'entretien des locaux du centre médico-psychologique avec l'hôpital Georges Daumezon selon les modalités définies ci-dessus,
 - **Autorise** M. le Maire à signer cette convention,
 - **Charge** M. le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

• Renouvellement de la convention d'occupation précaire pour le centre hospitalier Georges DAUMEZON.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de renouveler la convention d'occupation précaire avec le centre hospitalier Georges DAUMEZON pour l'année civile 2014.

Cette convention d'occupation précaire est renouvelée maintenant annuellement face aux incertitudes du centre hospitalier à maintenir l'activité de centre médico-psychologique sur Patay.

Les locaux objets de cette convention sont situés dans l'ensemble immobilier appartenant à la commune de Patay, place de l'église comprenant un rez-de-chaussée et un étage, ouvrant sur la place de l'église, pour 36m² et une salle d'une superficie de 49m² soit une contenance totale de 85m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec le centre hospitalier Georges DAUMEZON d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014, destinée au service du centre médico-psychologique pour un montant de redevance fixé à 1 400,69 €.

● Avenant n°3 de la convention entre la commune de Patay et l'Association Familles Rurales pour la gestion de l'accueil périscolaire.

La commune de Patay dispose d'un service d'accueil périscolaire installé dans les locaux mis à disposition par la Résidence Trianon, maison de retraite de Patay.

La mise en place de l'accueil périscolaire a eu lieu à la rentrée scolaire 2009-2010 soit le 02 septembre 2009.

La gestion de l'activité d'accueil périscolaire a été confiée à l'Association Familles Rurales pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de (5) cinq années sur la base d'une participation financière communale de 43 483,00 €.

Après une année d'exploitation et fort du succès de l'accueil périscolaire des mercredi et petites vacances il est apparu nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention entre la commune et cette association afin de fixer les modalités administratives et financières, sur la base d'une participation financière communale de 64 524,00 €, les règles de sécurité, le projet pédagogique ainsi que les formalités concernant la restauration des enfants et l'entretien des locaux.

En avril 2012 un avenant n°2 est venu modifier les dispositions financières, sur la base d'une participation financière communale de 82 893,00€ de l'article 4 de la convention ainsi que la durée de la convention en article 5.

Aujourd'hui, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Familles Rurales soumet à la commune de Patay un avenant n°3 modifiant les dispositions financières, sur la base d'une participation financière communale de 102 000,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à négocier et signer l'avenant n°3 à la convention qui sera établie entre la commune et l'Association Familles Rurales.
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier.

• Participation financière de la commune à l'extension du réseau public de distribution d'électricité nécessaire au futur centre de secours.

M. le Maire expose :

Qu'il est nécessaire d'électrifier le futur centre de secours de Patay implanté route d'Orléans sur la parcelle section ZX n°28. En effet l'avis des services d'ERDF concernant le dossier de permis de construire n°045 248 13 00018 fait apparaître la nécessité d'une extension du réseau public de distribution d'électricité hors du terrain d'assiette de l'opération.

Conformément à l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, cette contribution est à la charge de la commune.

La loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000 met à la charge des communes le coût de l'extension du réseau électrique, la Commune participerait à hauteur de 60% de l'investissement de la ligne publique et ERDF à hauteur de 40% de ce coût, conformément au tableau ci-dessous :

Participation Montants Hors Taxes

Mairie 60 % 11 095,80 €

ERDF 40 % 7 397,20 €

Montant total du devis **18 493,00 €**

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur son souhait de financer cette extension.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à engager la commune à réaliser les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité nécessaire au fonctionnement du futur centre de secours.
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier.

• Mise à disposition gratuite d'un local pour le relais d'assistantes maternelles de la CCBL .

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par la communauté de communes de la Beauce Loirétaine pour mettre à disposition du relais d'assistantes maternelles (RAM) un espace de la maison des associations à titre gratuit.

La CCBL demande à ce qu'avant chaque intervention des animateurs du RAM, la commune assure :

- le balayage et le lavage des sols ;
- le lavage et la désinfection des toilettes ;
- la dissimulation des produits dangereux (type bombe désodorisante, produits d'entretien...) ;

Elle souhaite concernant la salle principale :

- un espace d'accueil libéré ou sécurisé des stocks de chaises avec risque de chute ;
- une protection des prises de courant ;
- que la salle soit conforme aux normes de sécurités relatives à la petite enfance.

Le nombre d'animations pour la commune de Patay serait de 3 animations par mois (le lundi des 1^{ère} et 3^{ème} semaine du mois et le jeudi de la 4^{ème} semaine du mois).

La convention est établie pour une durée d'un an à partir du 1er mars 2014 avec tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer, avec la communauté de communes de la Beauce-Loirétaine, la convention de mise à disposition gratuite d'un local destiné aux activités du relais d'assistantes maternelles dans les conditions précisées ci-dessus.

• Transfert au 1er janvier 2013 de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire" à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine : approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Patay et la communauté de communes de la Beauce-Loirétaine.

Suite aux délibérations concordantes entre la communauté de communes de la Beauce Loirétaine et ses communes membres, le transfert de la compétence en matière de : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine est intervenu au 1^{er} janvier 2013.

Il concerne, pour la commune de Patay, la gestion des équipements suivants :
 - Les deux gymnases et le DOJO situés rue des combattants d'Afrique du Nord ;
 - Le bassin d'apprentissage fixe situé rue des combattants d'Afrique du Nord.

En application de l'article L. 5211-17 renvoyant aux articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, à la collectivité ou au groupement antérieurement compétent.

L'article L.1321-2 du CGCT dispose ainsi que « *lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice en lieu et place du propriétaire.*

La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens

remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation».

L'article L.1321-2 du CGCT précise ainsi que la remise des biens a lieu à titre gratuit lorsque la collectivité était propriétaire des biens mis à disposition.

En cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés (article L.1321-3 du CGCT).

Enfin, la mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties. En application de l'article L. 1321-1 du CGCT, ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le projet de procès-verbal de mise à disposition de ces biens a été établi entre les services de la ville de Patay et de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine. Il est joint en annexe de la présente délibération. Les biens immobiliers et l'inventaire des biens mobiliers qui seront mis disposition de la communauté de communes dans le cadre de ce transfert de compétences sont également joints en annexe du projet de procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Approuve** le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers par la commune de Patay à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine.

● Marché d'extension des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eau potable – route d'Orléans à Patay.

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser les travaux d'extension des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eau potable, route d'Orléans à Patay.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché : traversée d'eau potable nécessaire à la mise en place d'un by-pass d'eau potable et à la gestion d'un puit privatif, un avenant doit être signé.

Avenant n°1 entreprise TPL – Travaux Publics du Loiret :

Entreprise TPL	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	98 792,00 €	19 363,23 €	118 155,23 €
Montant avenant n°1	8 148,00 €	1 597,01 €	9 745,01 € soit 8,24%
Montant total marché avec avenant n°1	106 940,00 €	20 960,24 €	127 900,24 € soit 8,24%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant financier n°1 avec l'entreprise TPL – Travaux Publics du Loiret pour le montant défini ci-dessus.

• Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°1 au marché de sous-traitance charpente-couverture.

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché de sous-traitance : mise en place d'ardoise sur un pignon du bâtiment, un avenant doit être signé.

Avenant n°1 entreprise BOUSSICAULT :

Entreprise BOUSSICAULT	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	48 000,00 €	9 408,00 €	57 408,00 €
Montant avenant n°1	850,00 €	166,60 €	1 016,60 €
Montant total marché avec avenant n°1	48 850,00 €	9 574,60 €	58 424,60 € soit 1,77%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant financier n°1 avec l'entreprise BOUSSICAULT pour le montant défini ci-dessus.

• Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°2 au marché de sous-traitance charpente-couverture.

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché de sous-traitance : mise en place d'un isolant soufflé, un avenant doit être signé.

Avenant n°2 entreprise BOUSSICAULT :

Entreprise BOUSSICAULT	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	48 000,00 €	9 600,00 €	57 600,00 €
Montant avenant n°1	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Montant avenant n°2	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €
Montant total marché avec avenant n°1 et 2	54 850,00 €	10 970,00 €	65 820,00 € soit 14,27%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant financier n°2 avec l'entreprise BOUSSICAULT pour le montant défini ci-dessus.

• Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°1 au marché de sous-traitance maçonnerie.

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché de sous-traitance : le terrassement est réalisé par le sous-traitant GAUTHIER, un avenant doit être signé.

Avenant n°1 entreprise MV HABITAT :

Entreprise MV HABITAT	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	73 000,00 €	14 308,00 €	87 308,00 €
Montant avenant n°1	-13 000,00 €	-2 548,00 €	-15 548,00 €
Montant total marché avec avenant n°1	60 000,00 €	11 760,00 €	71 760,00 € soit -17,80%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant financier n°1 avec l'entreprise MV HABITAT pour le montant défini ci-dessus.

• Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay : avenant n°2 au marché de sous-traitance maçonnerie.

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Patay.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché de sous-traitance : réalisation de saignées sur la dalle, un avenant doit être signé.

Avenant n°2 entreprise MV HABITAT :

Entreprise MV HABITAT	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	73 000,00 €	14 308,00 €	87 308,00 €
Montant avenant n°1	-13 000,00 €	2 548,00 €	15 548,00 €
Montant avenant n°2	7 890,00 €	1 546,44 €	9 436,44 €
Montant total marché avec avenant n°1	67 890,00 €	13 306,44 €	81 196,44 € soit -7,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant financier n°2 avec l'entreprise MV HABITAT pour le montant défini ci-dessus.

● Marché de rénovation partielle de la salle des fêtes de Patay : avenant n°1 au marché de démolition – maçonnerie.

Un marché de travaux a été conclu afin de réaliser une rénovation partielle de la salle des fêtes de Patay.

Afin de tenir compte de prestations non prévues initialement mais répondant totalement à l'objet du marché de démolition et de maçonnerie : « démolition d'un ensemble muret sur palier, percement d'une dalle existante et réalisation d'un muret garde-corps avec poteaux et chaînage », un avenant doit être signé.

Avenant n°1 entreprise SARL JP HABITAT :

Entreprise JP HABITAT	HT	TVA	TTC
Montant marché initial	5 030,00 €	985,88 €	6 015,88 €
Montant avenant n°1	5 590,00 €	1 095,64 €	6 685,64 €
Montant total marché avec avenant n°1 et 2	10 620,00 €	2 081,52 €	12 701,52 € soit +111,33%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant financier n°1 avec l'entreprise SARL JP HABITAT pour le montant défini ci-dessus.

● Maison de santé : autorisation de signature des baux professionnels.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération en date du 02 avril 2008 le conseil municipal l'a autorisé selon l'article L2122.22 du CGCT de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant cette délégation, Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des baux professionnels d'une durée de 9 années entières et consécutives, entre la commune de Patay, bailleur et chaque praticien exerçant dans la maison de santé, dénommé le preneur.

Les montants mensuels des loyers ont été convenus comme suit :

- Cabinet du kinésithérapeute : 720,00 € HT soit 864,00 € TTC
- Cabinet des infirmières : 283,33 € HT soit 340,00 € TTC
- Cabinet du podologue : 238,33 € HT soit 286,00 € TTC
- Cabinet du dentiste : 889,17 € HT soit 1 067,00 € TTC
- Cabinet médecin n°1 : 267,17 € HT soit 323,00 € TTC
- Cabinet médecin n°2 : 287,50 € HT soit 345,00 € TTC
- Cabinet service extérieur : 260,83 € HT soit 313,00 € TTC

Par conséquent,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer les baux professionnels visés ci-dessus concernant la maison de santé.

• Nomination de voie : Lotissement Le Clos des Charmilles.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur la nomination d'une voie pour le nouveau lotissement Le Clos des Charmilles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Nomme** la voie desservant le lotissement « Le Clos des Charmilles » : « Allée des Charmilles ».

• Acquisition amiable à l'occasion de l'offre de vente d'une propriété située 5 boulevard de Verdun à Patay.

M. le Maire indique qu'il est informé de la mise en vente par les consorts THOMAIN et DUREUX :
- d'un bâtiment à usage d'habitation d'un seul niveau élevé sur sous-sol ;
- ainsi que de la parcelle de terrain de 750 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble, le tout, situé 5, boulevard de Verdun à Patay, étant cadastré sous les numéros 434p de la section AB ;

M. le Maire indique que :

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,

Vu l'avis de France Domaine rendu le 18 février 2014 (estimation de 125 000 €) ;

Considérant qu'il est opportun que la commune de Patay exerce son droit de préemption, en vue de la réalisation d'une réserve foncière destinée à permettre l'extension du pôle enfance-éducation regroupant les écoles, le restaurant scolaire et la médiathèque, qui, compte-tenu de l'évolution de la commune et de sa démographie voient leurs limites de capacité atteintes.

La dépense résultant de cette acquisition par la commune de Patay sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 concernant le terrain : compte 2115 et le bâti : compte 2132.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 3 abstentions,
 - **Décide** l'acquisition de la propriété immobilière sise 5 boulevard de Verdun à Patay (références cadastrales section AB numéro 434p) moyennant un prix maximum de 140 000 euros à négocier par M. le Maire,
 - **Autorise** le Maire à signer l'acte d'acquisition d'immeubles par acte notarié,
 - **Charge** le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition,
 - **Fixe** à 140 000 euros la valeur vénale de la propriété acquise en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques.

● Présentation du rapport sur le service public de l'eau.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'information du public et des élus.

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Elle précise :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

« Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 321-6. »

Le rapport annuel sur le service public de l'eau pour les années 2008 à 2012 sont joints en annexe à cette note.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Prend acte** des rapports annuels sur le service public de l'eau de 2008 à 2012.

● Présentation du rapport sur le service public de l'assainissement.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'information du public et des élus.

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Elle précise :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

« Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 321-6. »

Le rapport annuel sur le service public d'assainissement pour les années 2008 à 2012 sont joints en annexe à cette note.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **Prend acte** des rapports annuels sur le service public d'assainissement de 2008 à 2012.

• Convention de servitude avec ERDF au profit de la distribution publique d'électricité.

M. le Maire expose qu'une convention de servitude doit être signée avec ERDF dans le cadre du passage de lignes électriques (câbles souterrains) rue de l'Abreuvoir sur les parcelles cadastrées. La longueur totale des lignes électriques étant de 12 mètres et la largeur de la tranchée de 30cm.

La commune reconnaît à ERDF les droits suivants :

- établir à demeure dans une bande de 0,3 mètre de large, des canalisations souterraines sur une longueur totale de 12 mètres ainsi que ses accessoires ;
- établir si besoin des bornes de repérage ;
- encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de néants mètres ;
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution ;
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...).

Par voie de conséquence, ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

La commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1^{er}.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus, ERDF s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié (par Maître CATANES notaire à Orléans ou Maître MISSON notaire à Chécy), une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** la convention de servitudes à intervenir entre la Ville et ERDF dans les conditions décrites ci-dessus.
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire désigné.

III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

- Demande de subvention de la Mission Locale Orléanais : cette demande sera traitée lors du vote des subventions aux associations.
- Information sur le redécoupage des cantons : il est proposé que le conseil municipal donne un avis lors d'une prochaine séance.
- M. Alain VELLARD demande quelle est la nature des travaux entrepris face à la maison des associations. M. le Maire répond qu'il s'agit de travaux de VRD.
- M. Alain VELLARD demande pour quelle raison M. MOTHIRON a saisi le tribunal administratif. M. le Maire indique qu'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme, mais que M. MOTHIRON a retiré sa plainte au TA.
- Mme Thérèse LEBLOND demande la raison pour laquelle des travaux sont entrepris autour de la ligne SNCF. M. le Maire indique qu'il a demandé ce « nettoyage » à la SCNF.

La réunion se termine à 23H15.

M. Hubert ABRAHAM

M. Didier BRETON

Mme Monique
TOURON

M. Philippe
ROUSSEAU

M. Claude LAFAGE

M. Michel BARILLET

Mme Nicole
FOUCAULT

M. Alain VELLARD

Mme Lucette
FAUCHEUX

Mme Thérèse
LEBLOND

Mme Nadine
VASSORT

M. René-Pierre
GOURSOT

M. Nicolas FALLOU

Mme Isabelle ROZIER

M. Gérard PROULT

Mme Michèle COME

M. Patrice VOISIN



Mairie

1, rue Trianon - 45310

☎ : 02 38 80 81 02

☎ : 02 38 80 80 75

✉ : mairie.patay@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE CINQ ADJOINTS
DU VENDREDI 28 MARS 2014**

Ouverture de la séance à 18 H. 05

ORDRE DU JOUR.

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Installation du conseil municipal.
- 3) Election du maire.
- 4) Détermination du nombre d'adjoints.
- 5) Election des adjoints

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2014.

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars, à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal de PATAY, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en date du 24 mars 2014, conformément aux articles L .2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Hubert **ABRAHAM**, M. Marc **LEBLOND**, Mme Isabelle **ROZIER**, M. Alain **VELLARD**, Mme Fabienne **ROBERT**, M. Patrice **VOISIN**, Mme Sandrine **TOQUIN**, M. René-Pierre **GOURSOT**, M. Jean-Luc **BEURIENNE**, M. Gérard **QUINTIN**, Mme Michelle **SEVESTRE**, M. Frédéric **BOET**, Mme Sophie **LAURENT**, M. Arnaud **RAFFARD**, Mme Marie **BECKER**, Mme Nadine **GUIBERTEAU**, Mme Jessica **DE MACEDO**, Mme Odile **PINET**, Mme Laurence **COLLIN**, M. Guillaume **DEMEAUX**.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Hubert **ABRAHAM**, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

M. Marc **LEBLOND**, Mme Isabelle **ROZIER**, M. Alain **VELLARD**, Mme Fabienne **ROBERT**, M. Patrice **VOISIN**, Mme Sandrine **TOQUIN**, M. René-Pierre **GOURSOT**, M. Jean-Luc **BEURIENNE**, M. Gérard **QUINTIN**, Mme Michelle **SEVESTRE**, M. Frédéric **BOET**, Mme Sophie **LAURENT**, M. Arnaud **RAFFARD**, Mme Marie **BECKER**, Mme Nadine **GUIBERTEAU**, Mme Jessica **DE MACEDO**, Mme Odile **PINET**, Mme Laurence **COLLIN**, M. Guillaume **DEMEAUX**,

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

- M. le Dr René-Pierre GOURSOT, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.
- Le Conseil a choisi pour **secrétaire M. Guillaume DEMEAUX**.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Fabienne ROBERT et Mme Marie BECKER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin de vote du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin de vote que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral): 3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]: 16
- e. Majorité absolue ¹: 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LEBLOND Marc	16	seize
.....
.....

M. Marc LEBLOND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **MAIRE**, et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. Marc LEBLOND élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral): 3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]: 16
- e. Majorité absolue ⁴: 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme ROZIER Isabelle	16	seize
.....
.....

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Isabelle ROZIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

- 1^{er} adjoint : Mme ROZIER Isabelle ;
- 2^{ème} adjoint : M. VELLARD Alain ;
- 3^{ème} adjoint : Mme ROBERT Fabienne ;
- 4^{ème} adjoint : M. VOISIN Patrice ;
- 5^{ème} adjoint : Mme TOQUIN Sandrine.

Les délégations des adjoints ainsi proclamés ont été indiquées par M. Marc LEBLOND, Maire :

- Mme ROZIER Isabelle, 1^{er} adjoint délégué en charge du développement économique et de la communauté de communes ;
- M. VELLARD Alain, 2^{ème} adjoint délégué en charge des associations, animations, sports, culture, communication ;
- Mme ROBERT Fabienne, 3^{ème} adjoint délégué en charge des finances ;
- M. VOISIN Patrice, 4^{ème} adjoint délégué en charge des travaux et de l'urbanisme ;
- Mme TOQUIN Sandrine, 5^{ème} adjoint délégué en charge du social et des écoles.

La réunion se termine à 19 H. 00.

M. Marc LEBLOND

Mme Isabelle ROZIER

M. Alain VELLARD

Mme Fabienne ROBERT

M. Patrice VOISIN

Mme Sandrine TOQUIN

M. René-Pierre GOURSOT

M. Jean-Luc BEURIENNE

M. Gérard QUINTIN

Mme Michelle SEVESTRE

M. Frédéric BOET

Mme Sophie LAURENT

M. Arnaud RAFFARD

Mme Marie BECKER

Mme Nadine GUIBERTEAU

Mme Jessica DE MACEDO

Mme Odile PINET

Mme Laurence COLLIN

M. Guillaume DEMEAUX